



GERADIN

PARTNERS

COMPETITION SPECIALISTS

CABINET D'AVOCATS EUROPÉEN LEADER EN DROIT DE LA CONCURRENCE



Geradin Partners est un cabinet d'avocats dont l'activité est entièrement consacrée au droit de la concurrence et à la régulation numérique. Notre cabinet a été fondé à Bruxelles en 2015 par Damien Geradin, l'un des avocats européens les plus réputés dans ces domaines. Nous avons ouvert des bureaux à Londres en 2021 ainsi qu'à Amsterdam et à Paris en 2024. Notre équipe, qui ne cesse de s'agrandir, se compose de plus d'une vingtaine d'avocats en droit de la concurrence.

Nous offrons un service unique et une réflexion stratégique à forte valeur ajoutée aux entreprises dans les secteurs dans lesquels nous intervenons. Nos avocats, à la pointe du droit de la concurrence et de la régulation numérique, ont mené avec succès de nombreux dossiers complexes à forts enjeux dans l'Union européenne et au Royaume-Uni. Certains d'entre eux ont également occupé des postes à responsabilité au sein des autorités de la concurrence et des juridictions européennes.

Le domaine du numérique requiert une expertise spécifique, que nous sommes en mesure de fournir à nos clients. Nous avons travaillé sur l'adoption des réglementations numériques au niveau de l'Union européenne et au Royaume-Uni. Notre cabinet a fait le choix de ne pas représenter Google, Apple, Meta ou Amazon, ce qui nous permet d'éviter les risques de conflit d'intérêts auxquels font généralement face les grands cabinets internationaux de Paris, Londres, Amsterdam ou Bruxelles.

Nous représentons également des entreprises opérant dans des secteurs tels que les médias, les télécommunications, le jeu vidéo, le tertiaire, l'industrie pharmaceutique, la distribution, la finance, le sport, l'automobile, les produits chimiques, l'énergie verte et l'industrie lourde.

Nous avons de nombreux contacts avec des partenaires internationaux intervenant dans le domaine du droit de la concurrence, et nous travaillons fréquemment avec d'autres cabinets d'avocats. Nous sommes également contactés par d'autres cabinets pour les assister dans leurs actions devant leurs autorités et juridictions nationales.

NOTRE ACTIVITÉ

L'ACTIVITÉ DU CABINET EST DÉDIÉE À 3 DOMAINES :

- Le conseil en droit de la concurrence, notamment en matière d'enquêtes, de contrôle des concentrations, des aides d'État et des subventions étrangères faussant le marché intérieur.
- Le contentieux du droit de la concurrence, notamment les actions privées en réparation et les recours judiciaires contre les décisions des autorités de la concurrence.
- La régulation numérique, notamment le développement et la mise en œuvre du Digital Markets Act (DMA) et du Digital Markets, Competition and Consumers (DMCC) au Royaume-Uni, ainsi que les enquêtes qui en découlent.

NOTRE EXPERTISE

DROIT DE LA CONCURRENCE :

ENQUÊTES

— Nous représentons les intérêts de nos clients devant les autorités de concurrence, que ce soit en demandant l'ouverture d'enquêtes ou en défendant les entreprises visées par des enquêtes. Notre équipe est composée de quatre anciens fonctionnaires de la Competition and Market Authority (CMA) anglaise et d'un ancien fonctionnaire de la Commission européenne, qui possèdent une expérience unique pour traiter ces dossiers.

— Au niveau européen, nous avons récemment représenté des clients dans des enquêtes de concurrence à forts enjeux menées par la Commission européenne, notamment O2 pour des pratiques d'accord de partage des réseaux 3G et 4G, ainsi qu'une importante association d'éditeurs de presse dans l'affaire Google Ad Tech.

— Au Royaume-Uni, nous avons représenté les intérêts de nos clients dans des enquêtes de concurrence menées par la CMA à l'encontre de Google (affaires Privacy Sandbox, Ad Tech et Play Store), d'Apple (affaire App Store) et d'Amazon (affaire Marketplace).

— En France, nous avons représenté News Corp dans sa plainte devant l'Autorité de la Concurrence (ADLC) lors de l'enquête menée contre Google dans l'affaire Ad Tech, qui a abouti à une amende de 220 millions d'euros. Nous avons également représenté le plaignant dans la première phase de l'enquête de l'ADLC contre Apple (affaire App Tracking Transparency). En défense, nous avons accompagné des entreprises poursuivies au titre de pratiques anticoncurrentielles dans divers secteurs : IT, électroménager, secteur de la messagerie, travail temporaire, isolation thermique.

— Pays-Bas, nous avons représenté Corendon devant la Commission européenne et l'Autorité de concurrence néerlandaise dans une procédure de phase II, ainsi que Simpel, une entreprise du secteur des télécommunications, en tant que tiers lors du contrôle de la fusion entre T-Mobile et Tele2 devant la Commission européenne. Nous avons également représenté easyJet dans un affaire portant sur l'allocation de slots et de capacité aéroportuaire.

ANTITRUST M&A

— Dans les juridictions où le cabinet est présent, nous conseillons les entreprises sur les aspects réglementaires de leurs opérations de croissance externe, de rapprochement ou leurs partenariats (contrôle des concentrations, contrôle des investissements étrangers, notification DMA et contrôle FSR). Nous avons par exemple travaillé, au Royaume-Uni, sur les fusions Veolia/Suez et Microsoft/Activision en matière de contrôle des concentrations. L'un de nos associés a aussi assisté plusieurs entreprises du secteur numérique dans l'obtention d'autorisations au titre du contrôle des investissements étrangers en France. Pour les opérations transfrontalières, nous bénéficions, grâce à l'expérience passée de nos avocats dans des cabinets internationaux, d'un réseau étendu de cabinets d'avocats locaux que nous pouvons solliciter sur ces aspects en cas de besoin.

AIDES D'ÉTAT

— Notre cabinet conseille les acteurs économiques en matière de contrôle des aides d'État et de contrôle des subventions étrangères faussant le marché intérieur.



NOTRE BUSINESS MODEL EST FONDÉ SUR L'EXPERTISE, LA FLEXIBILITÉ ET L'INDÉPENDANCE

CONTENTIEUX DE LA CONCURRENCE

— Au Royaume-Uni, nous représentons des entreprises dans des actions collectives de plusieurs milliards de livres sterling contre Google (affaires Ad Tech et Play Store) et Apple (affaire Apple Store).

— Au niveau européen, nous avons mené avec succès des dossiers complexes devant la Cour de Justice, telle que Huawei v ZTE et Slovak Telekom v EC. Certains de nos associés ont directement contribué à la rédaction d'arrêtés faisant jurisprudence en droit de la concurrence et des aides d'Etat.

— Aux Pays-Bas, nous avons représenté des clients tels que Samsung, Polar Air/Atlas Air, des comparateurs de prix en ligne, des éditeurs de presse agissant contre Google, et bien d'autres encore devant les tribunaux néerlandais.

— En France, nous représentons actuellement des centaines d'entreprises et d'entités publiques dans de nombreuses actions en réparation de plusieurs centaines de millions d'euros, notamment dans le secteur de l'automobile. Nous avons également l'expérience de la défense d'entreprises condamnées au titre de pratiques anticoncurrentielles. L'un de nos associés a notamment défendu un cartelliste confronté à une trentaine de contentieux en réparation initiés par ses clients à la suite de sa condamnation par l'Autorité de la concurrence.

— Nous conseillons les entreprises qui souhaiteraient introduire des actions en dommages et intérêts à la suite d'infractions au droit de la concurrence. Nous sommes également en mesure d'assister les entreprises dans leur défense contre de telles actions. Dans de nombreuses actions dans lesquelles nous intervenons, nous avons également aider nos clients à porter plainte devant l'autorité de concurrence.

RÉGULATION NUMÉRIQUE

— Nous sommes à l'avant-garde du développement du DMA et du DMCC. Notre équipe, composée d'anciens fonctionnaires de la CMA, inclut l'ancien directeur de la Digital Markets Taskforce qui conseillait le gouvernement britannique en matière de régulation numérique.

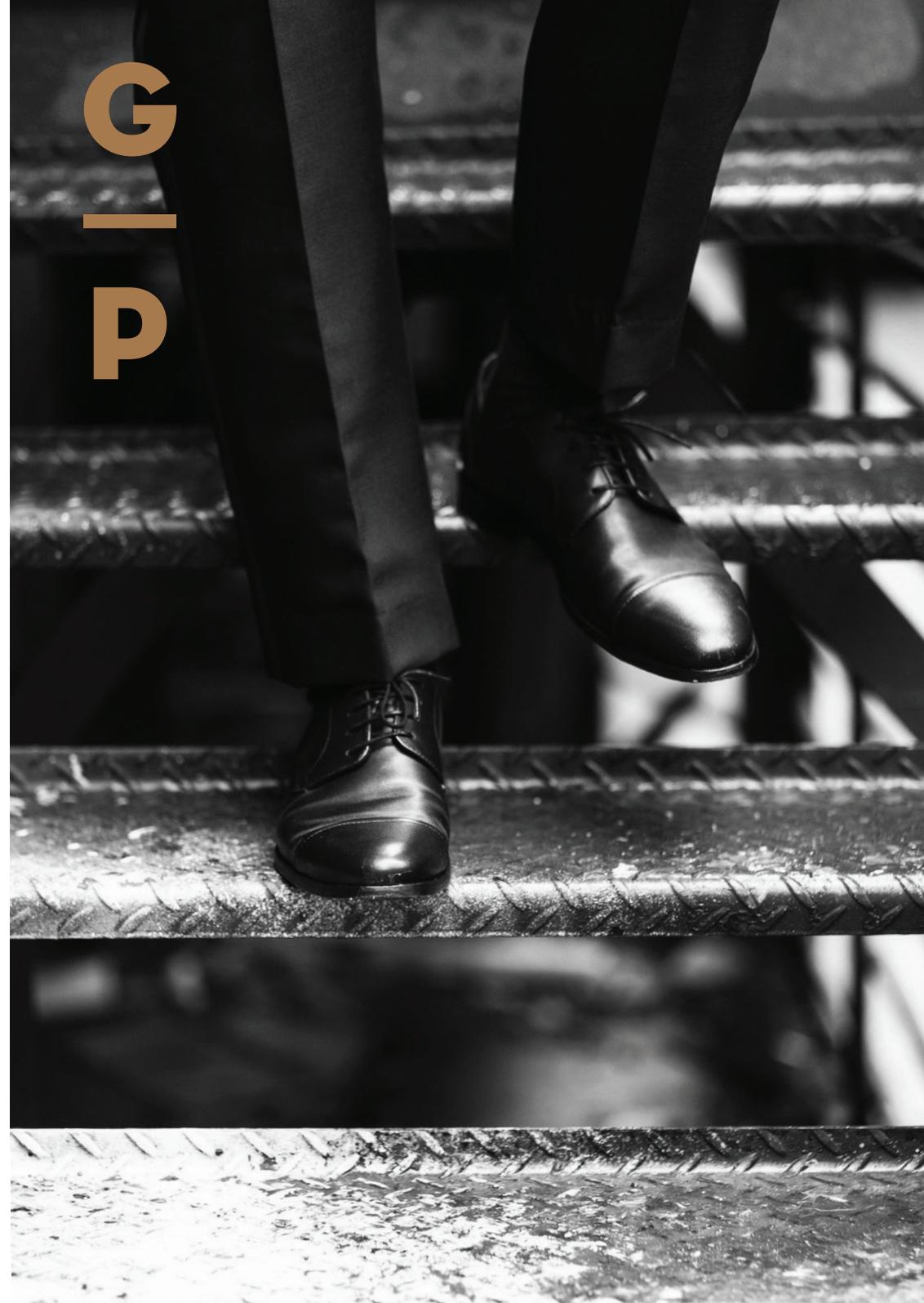
— Nous représentons une grande variété de radiodiffuseurs, d'éditeurs de presse, de développeurs d'applications, d'entreprises de jeux-vidéos, de sociétés de technologie publicitaire, de moteurs de recherche, de e-commerçants, de marques, de fabricants et d'autres sociétés dans la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations.

— Nous sommes les conseils de la « Coalition for App Fairness » pour toutes leurs questions de concurrence au Royaume-Uni et dans l'UE. Nous avons cofondé la « Responsible Online Commerce Coalition », qui représente les intérêts des entreprises dépendantes d'Amazon et d'autres plateformes de e-commerce pour acquérir leurs clients.

— Au Royaume-Uni, nous sommes le seul cabinet d'avocats à avoir été sollicité pour fournir une opinion sur le projet du DMCC devant le Comité des projets de loi publics de la Chambre des Communes et le Comité de sélection numérique de la Chambre des Lords.

— Notre cabinet publie le Platform Law Blog, qui est lu par des milliers de décideurs politiques et d'autres acteurs impliqués dans la régulation numérique. Nous sommes régulièrement invités pour intervenir et présider des conférences. Nous sommes souvent cités dans les médias tels que le Financial Times, le Wall Street Journal, Bloomberg News, la BBC et Politico et nous sommes intervenus sur la BBC, Bloomberg TV, CNBC, Sky News et BFM TV.

G
I
P



NOTRE ÉQUIPE



Damien Geradin

Associé fondateur

+32 471 17 95 25

dgeradin@geradinpartners.com

Damien Geradin est l'associé fondateur du cabinet Geradin Partners. Au cours des 25 dernières années, Damien a assisté des clients dans un grand nombre d'enquêtes à forts enjeux de la Commission européenne et de la CMA, notamment pour des abus de position dominante dans le secteur du numérique, des médias et des télécommunications. Damien a représenté des clients devant les juridictions de l'UE dans des affaires de concurrence, y compris dans le cadre de demandes en dommages et intérêts. Il est également intervenu en tant qu'expert dans plusieurs procédures. Depuis 2022, Damien est un conseiller non-gouvernemental de l'ADLC. Il est aussi Professeur de droit et d'économie de la concurrence à l'Université de Tilburg et dispense des cours dans les plus prestigieuses facultés de droit, telles que Columbia, Harvard, Michigan et Yale.



Marc Barennes

Associé

+33 788 25 46 96

mbarennes@geradinpartners.com

Marc Barennes bénéficie d'une expérience unique dans le domaine du droit de la concurrence qu'il pratique depuis plus de 20 ans. Il a travaillé comme rapporteur à la Commission européenne pendant 4 ans, comme référendaire au Tribunal de l'UE pendant 13 ans, comme Directeur exécutif d'une société spécialisée dans les actions en réparation basée au Luxembourg et comme avocat à Bruxelles et Paris. En plus de ses connaissances approfondies des procédures devant l'ADLC, la Commission européenne et les juridictions de l'UE, il a été pionnier dans le domaine des actions collectives en réparation financées en France et dans d'autres juridictions. Marc est également Maître de conférences en droit à Sciences Po Paris depuis 2014. Il est membre des barreaux de Paris et New York, et inscrit comme avocat fiduciaire.



Marie-Laure Combet

Associée

+33 189 40 53 46

mlcombet@geradinpartners.com

Marie-Laure Combet est membre du Barreau de Paris et dispose d'une expertise reconnue en droit de la concurrence, droit des aides d'État, régulation économique et contrôle des investissements étrangers en France. Elle a exercé pendant près de 20 ans au sein de cabinets anglo-saxons, intervenant devant la Commission européenne et l'ADLC dans plusieurs affaires d'entente ou d'abus de position dominante à forts enjeux. Elle a travaillé également sur des affaires d'aides d'État emblématiques dans le transport aérien, le secteur de l'énergie ou encore le secteur bancaire. Dans le domaine de la régulation économique, Marie-Laure a assisté des acteurs économiques confrontés à l'émergence de nouvelles règles européennes tant dans leurs interactions avec les institutions (ou le régulateur sectoriel) que dans la mise en œuvre desdites règles. En matière d'Antitrust M&A, Marie-Laure a accompagné des clients de secteurs variés dans l'obtention des autorisations réglementaires requises au titre du contrôle des concentrations et/ou des investissements étrangers en France.



Tom Smith

Associé

+44 797 964 2347

tsmith@geradinpartners.com

Tom Smith était Directeur du contrôle des concentrations, avant de devenir Directeur juridique, au sein de la CMA. Il a également dirigé la Digital Markets Taskforce. Par ailleurs, il a été le seul avocat à avoir été sollicité pour témoigner sur le projet du DMCC devant le Parlement britannique. Chez Geradin Partners, Tom travaille sur des concentrations de premier plan. Il a notamment conseillé Veolia dans l'acquisition de Suez pour 13 milliards d'euros au Royaume-Uni, qui a été autorisée sous réserve d'engagements en Phase II. Tom conseille des entreprises visées par des enquêtes de concurrence et de droit de la consommation dans de nombreux secteurs. Il a également dirigé l'équipe chargée de la mise en œuvre des régulations britanniques dites Open Banking.



Ruben Elkerbout

Associé

+31 612 97 01 09

relkerbout@geradinpartners.com

Ruben Elkerbout est reconnu pour ses compétences comme avocat en droit de la concurrence aux Pays-Bas. Il a acquis une solide expérience en matière d'enquêtes de concurrence et de procédures de contrôle des concentrations devant diverses autorités de la concurrence. Il conseille également des entreprises de tous secteurs d'activité sur des questions relatives à des accords de coopération, à la distribution, aux abus de position dominante et aux aides d'Etat. Ruben a une compréhension approfondie du droit européen de la concurrence et de la réparation des préjudices liées aux infractions au droit de la concurrence. Il a notamment travaillé sur des actions en indemnisation résultant d'ententes anticoncurrentielles et d'infractions au droit de la consommation, ainsi que sur des affaires complexes relatives à la régulation européenne sectorielle, notamment en matière aérienne.



Konstantina Bania

Associée

+44 793 842 5533

kbania@geradinpartners.com

Konstantina Bania est une experte en droit de la régulation et de la concurrence sur les marchés numériques. Konstantina conseille les entreprises sur les problématiques juridiques d'actualité, notamment sur la mise en œuvre du DMA, sur l'articulation entre le droit de la concurrence et le traitement des données personnelles, ainsi que sur la régulation des médias en ligne et des nouvelles technologies telles que l'IA générative. Avant de rejoindre Geradin Partners, Konstantina était Conseillère juridique senior au sein de l'Union de radio-télévision européenne (UER) où elle a travaillé sur la compliance en matière de concurrence et a dirigé deux groupes d'experts chargés de la régulation des plateformes et le financement des médias de service public. Elle a dirigé le travail de l'UER sur le Platform-to-business Regulation ainsi que sur le Digital Markets Act, alors que ce dernier était encore au stade de proposition. Konstantina enseigne le droit de la concurrence et de la régulation numérique dans plusieurs institutions prestigieuses depuis 2013.



David Gallagher

Associé

+44 779 663 5961

dgallagher@geradinpartners.com

David Gallagher, qui a occupé les fonctions de Directeur juridique adjoint de la CMA, a rejoint Geradin Partners en 2022. Il a notamment travaillé sur l'affaire Google ad tech, dans des actions en réparation de plusieurs milliards d'euros au Royaume-Uni et aux Pays-Bas pour le compte d'éditeurs de presse. Il a également travaillé sur les affaires App Store and Play Store, dans une action de groupe au Royaume-Uni pour le compte de développeurs d'applications pour obtenir réparation du préjudice subi du fait de la commission de 30% prélevée par Apple et Google. Il conseille également les entreprises en cas d'enquêtes au sein de l'UE, notamment une multinationale sur une enquête de concurrence en cours dans le secteur du numérique. Il conseille également les entreprises en matière de régulation numérique au Royaume-Uni, où il a contribué à la mise en œuvre du DMCC. David a précédemment travaillé dans un fonds spécialisé en financement de litige et comme avocat en droit de la concurrence dans un cabinet d'avocats international pendant les sept premières années de sa carrière.



Stijn Huijts

Associé

+ 32 471 24 57 69

shuijts@geradinpartners.com

Stijn était auparavant Directeur juridique de la CMA, où il a dirigé d'importantes enquêtes de concurrence, notamment sur l'Hydrocortisone en raison de pratiques de prix excessifs et de reports de mise sur le marché ainsi que sur le Fludrocortisone, affaire dans laquelle il a réussi à obtenir un accord de plusieurs millions de livres sterling pour le National Health Service britannique. Il a également travaillé sur des procédures de contrôle de concentration, notamment BT/EE et Three/O2. Encore aujourd'hui, il conseille la CMA dans le cadre du Réseau International de Concurrence. Chez Geradin Partners, Stijn représente de nombreux clients lors d'enquêtes devant la Commission européenne, la CMA et l'Autorité de concurrence néerlandaise. Il dispose d'une grande expérience en contentieux de la concurrence, acquise au travers de procédures multi-juridictionnelles à l'encontre de Google pour les affaires Ad Tech et Google Shopping mais également à l'encontre d'Apple dans l'affaire de l'App Store. Stijn conseille des clients actifs sur les marchés numériques, notamment dans la mise en œuvre du DMA.



COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

L'expertise et l'expérience de notre cabinet peuvent aider les entreprises dans toutes leurs problématiques liées à la concurrence, à la régulation numérique et au contentieux.

Notre indépendance, nos relations et notre positionnement géographique nous permettent de collaborer avec d'autres cabinets d'avocats à travers le monde.

NOUS OFFRONS DES SOLUTIONS PRAGMATIQUES ET FAITES SUR MESURE POUR VOUS



BRUXELLES

475 Avenue Louise
1000 Bruxelles

LONDRES

14-18 Cophthall Avenue
Londres EC2N 2DL

AMSTERDAM

163 Keizersgracht
1016 AL Amsterdam

PARIS

140 Boulevard Haussmann
75008 Paris